

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 avril 2014**

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 (jusqu'au point 28) puis 18 (à partir du point 29)

Procurations de vote : 0

Convocation faite et affichée le : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

AUBAUD Adèle, AUGER Gilles, CLAUDE Jean-François, DOUCET Gilbert, FOLLIOT Christelle, HELIE Thierry (Jusqu'au point 28), JORE Yolande, KERAUDREN Annie, LARSONNEUR Gilbert, LE BORGNE Philippe, LECERF Paul, LEPETIT Guy, LEPETIT Jean, LETERRIER Viviane, MALEZIEUX-MADOIRE Aurore, MOTTIER Annie, PELLETIER Gilbert, SIMON Daniel, BARBEY Fabienne.

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

Aucun

ABSENT EXCUSÉ :

M. HELIE Thierry (à partir du point 29),

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Fabienne BARBEY est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2014

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

A – Affaires Financières et Budgétaires

1) Compte administratif 2013 du Port

M. Thierry Hélie prend la parole et précise que ce compte administratif aurait dû être voté lors de la dernière mandature mais que du fait de sa transmission tardive par les services du port, cela n'a pu être le cas.

Monsieur Gilbert Doucet revient sur le compte-rendu du 11 février 2014 et évoque le déficit du port qu'il n'accepte pas, alors qu'à la lecture de ce document comptable, il y a deux excédents. Il y a eu des versements à la SPL et à la commune, mais pour lui, le port, qu'il a géré pendant de nombreuses années, est excédentaire.

M. Thierry Hélie lui confirme qu'il y a bien eu un déficit de 667 000 € issu des écritures de dissolution du SPIC du port, mais qu'il y a in fine 60 000 € de boni. Il le renvoie pour plus ample information à la lecture des comptes-rendus des précédents conseils municipaux.

M. David Fauvin, inspecteur du centre des finances publiques de Quettehou, explique en détail le compte administratif. Il ajoute que les écritures de dissolution qui sont générées non pas dans le budget du port mais dans celui de la commune arrivent à un suréquilibre de la section d'investissement d'à peu près 700 000 € et à un déséquilibre de la section de fonctionnement de 667 000 €. L'intérêt d'étaler la charge sur cinq ans est qu'en fonctionnement, il n'est possible de financer les déficits que par une augmentation de la fiscalité, alors qu'en investissement, il est permis de financer un déficit par l'autofinancement, l'emprunt, ou la fiscalité.

Vu la présentation du Compte administratif du SPIC du Port,

Monsieur le MAIRE sort pendant le vote du compte d'administratif, Monsieur Gilbert PELLETIER, doyen, demande le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 77.835,76 € et les recettes à 5.641,22 €. Le déficit de fonctionnement pour 2013 est donc de 72.194,54 €. Compte tenu d'un report en section d'exploitation de l'exercice 2012 de 260 031,89 €, le solde d'exécution cumulé est de 187.837,35 €.

- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 0 € et les recettes à 0 €. Le résultat d'investissement pour 2013 est donc de 0 €. Compte tenu du report d'un excédent en section d'investissement de l'exercice 2012 de 151.560,47 €.

Le solde d'exécution cumulé est donc un excédent de 151.560,47€.

2) Compte de gestion 2013 du Port

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte de gestion 2013 du Port de Saint Vaast la Hougue tel que présenté :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 77.835,76 € et les recettes à 5.641,22 €. Le déficit de fonctionnement pour 2013 est donc de 72.194,54 €. Compte tenu d'un report en section d'exploitation de l'exercice 2012 de 260 031,89 €, le solde d'exécution cumulé est de 187.837,35 €.

- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 0 € et les recettes à 0 €. Le résultat d'investissement pour 2013 est donc de 0 €. Compte tenu du report d'un excédent en section d'investissement de l'exercice 2012 de 151.560,47 €.

Le solde d'exécution cumulé est donc un excédent de 151.560,47€.

- **donne** ainsi quitus au trésorier de la commune de sa gestion 2013 du Port.

23) Délégations données par le Maire aux adjoints et aux conseillers délégués

Monsieur le Maire donne lecture des délégations données à ses adjoints et à trois conseillers délégués.

23-1 Délégations données par le Maire aux adjoints

Monsieur Gilles AUGER, 1^{er} adjoint

- Affaires maritimes et portuaires,
- Gestion du Centre Logistique de débarque
- Economie

Madame Fabienne BARBEY, 4^{ème} adjointe

- Communication, information

Monsieur Philippe LE BORGNE, 5^{ème} adjoint

- Sport
- Associations
- Affaires scolaires

24-3-1 Conseil portuaire

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune auprès du Conseil Portuaire ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des représentants,

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

M. Gilles AUGER et Mme Fabienne BARBEY se présentent.
1er tour : 19 bulletins ont obtenu :

- M. Gilles AUGER : 19 voix — Mme Fabienne BARBEY: 19 voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne**

Le représentant titulaire est :

- Gilles AUGER

Le représentant suppléant est :

- Mme Fabienne BARBEY

24-3-2 Société Publique Locale (SPL)

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant titulaire de la commune auprès du conseil d'administration de la « société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ».

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des représentants,

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

M. Gilles AUGER se présente.

1er tour :

M. Gilles AUGER : 19 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la désignation de M. Gilles AUGER en tant que représentant titulaire au sein du conseil d'administration de la « société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche » lors du 1er tour.